

Compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2019

Convocation du 19 mars.

Etaient présents : MM BLIN FOUGERAY LEFEVRE HAVET ROGER BOILEAU GADOUX PREDKI

Était représenté : M. GAUJE par M. PREDKI

Était absente : Mme SOYEZ

Mme Annie FOUGERAY est désignée comme secrétaire de séance

Le compte rendu de la précédente séance n'appelle pas de modification

1- Remplacement de délégués auprès de structures extérieures

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Madame Soyez qui ne participe plus au Conseil Municipal depuis avril 2018 et n'assume plus ses responsabilités de représentante de la commune auprès de structures extérieures.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CCGT), elle fait appel aux candidatures pour remplacer Madame SOYEZ dans les structures suivantes :

Soins Infirmiers du Sud Amiénois :

Candidat :	Mme ROGER	8 Voix	est élue
------------	-----------	--------	----------

Syndicat intercommunal scolaire (SISCO)

Candidat titulaire :	Mme FOUGERAY	8 voix	est élue
Candidat suppléant :	M. BOILEAU	8 voix	est élu

Fédération Départementale d'Énergie (FDE80) :

Candidat titulaire:	M. LEFEVRE	8 voix	est élu
Candidat suppléant :	Mme FOUGERAY	8 voix	est élue

2- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Madame le Maire rappelle que la commune emploie sous contrat aidé, Xavier MACHY en qualité d'agent technique à temps partiel, à raison de 20 h hebdomadaires.

S'agissant du second contrat dont bénéficie M. MACHY, il ne sera pas possible de le renouveler et Madame le Maire, compte tenu que cet agent donne satisfaction, propose de l'embaucher en qualité de stagiaire. Elle précise qu'une démarche identique est engagée par la commune de Cottenchy qui emploie également M. MACHY, ce qui permettra à ce dernier de bénéficier de la couverture de la caisse Nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

Après discussion sur l'organisation future du travail de l'adjoint technique, et l'éventualité de confier des « heures de ménage » à une autre personne, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste permanent d'adjoint technique à mi-temps à compter de juillet 2019.

3- Convention avec la CCALN pour la mise à disposition d'une ATSEM

Madame le Maire explique que la CCALN a décidé depuis le 1^{er} janvier 2019, de demander aux communes qui en bénéficient, le remboursement des charges de personnel relatives aux missions des ATSEM mis à disposition dans les écoles de Grande Section et CP, ce qui est le cas de Guyencourt

puisque un agent travaille dans l'école communale le lundi matin et le jeudi matin, soit 6h hebdomadaires. S'agissant de dépense scolaire, normalement le SISCO devrait rembourser à la commune cette dépense. La CCALN précise que les frais seraient facturés tous les trimestres. Leur montant estimé par la CCALN est de 3190€ pour le 1^{er} trimestre 2019.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de Madame le maire et l'autorise à signer la convention devant intervenir avec la CCALN.

4- Renouvellement de baux ruraux

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité du renouvellement des baux suivants :

Bail Lavoine : Dans le cadre du transfert à un nouveau titulaire suite à une cession d'exploitation au bénéfice de M. Louis-René LAVOINE, à compter du 12 novembre 2018, pour une durée de 18 ans, sur la base d'un fermage annuel de 426,57 € pour 2 ha 26 a.

Madame le Maire fera le nécessaire pour intégrer dans ce bail, la parcelle cadastrée AA N°78 , Le Village, pour 20 a 38 ca que cultive déjà M. Lavoine.

Bail Choain : A compter du 1^{er} octobre 2016, 18ans, 4 ha 13 a 50 ca, sur la base d'un fermage annuel de 958,79 €.

5- Sécurisation de la traversée de Guyencourt.

Une étude a été sollicitée auprès de la société EVIA qui accompagnera la commune tout au long de ce projet de sécurisation. L'avant-projet et l'estimation du coût devraient nous parvenir prochainement, M. Brailly de la société Evia souhaitant auparavant obtenir l'aval des services du Département.

La proposition d'étude de l'instauration d'un sens unique de circulation dans Guyencourt n'est pas retenue par le conseil municipal.

6- Subventions 2018 aux associations

Madame le Maire propose de délibérer pour attribuer aux associations locales les subventions 2018 qui ne leur ont pas été mandatées sur l'exercice 2018. De ce fait, il y aura lieu de prévoir les crédits complémentaires sur le budget primitif 2019 :

- Comité des fêtes de Jumel pour l'animation musicale 2016/2017/2018 : 600 €
- Coopérative scolaire de Guyencourt : 325 €
- Association de chasse : 400 €
- Animation Sport et Culture : 1 000 €
- Civelles Guyencourtoise : 250 €

Détail des votes :

Accord unanime à l'exception de :

MM. GADOUX et BOILEAU ne participent pas au vote de la subvention à la société de chasse ;

Mme BLIN, M. PREDKI et M. GADOUX ne participent pas au vote de la subvention à l'ASC

M. JACQUOT ne participe pas au vote de la subvention à la Civelles Guyencourtoise

7- Occupation temporaire du domaine public communal

Madame le Maire soumet au conseil municipal la demande d'autorisation présentée par un artisan maraîcher de Blangy-Tronville pour installer un étalage sur la place le lundi en fin de journée.

Accord unanime du conseil

8- Questions diverses

Madame le Maire sollicite l'autorisation de faire appel à M. De Cooman, architecte, afin de constituer le dossier prévu à l'agenda d'accessibilité programmé. Coût : 1800 €.

Accord du Conseil

9- Informations diverses

- La réparation du moteur de volée de l'horloge de l'église a été réalisée par les Ets Huchez pour un coût de 1224 € HT.
- Réunion le 29 mars des référents avec la Gendarmerie dans le cadre de la Participation Citoyenne
- Un débat devra avoir lieu lors du prochain conseil sur l'avenir de « la Civelle ».
- Les panneaux routiers ont été commandés par M. Lebrun de la CCALN.
- La fête foraine est programmée cette année les 31 août et 1^{er} septembre.
- Traditionnelle course cycliste du 30 mars.
- Clôture de l'inscription sur les listes électorales le 31 mars. Madame le Maire a tenu une permanence réglementaire de deux heures le samedi matin, sans enregistrer de demande.
- Information sur les dangers du frelon asiatique
- Abandon du projet de PLUi annoncé officiellement par la Vice-Présidente de la CCALN en charge de l'urbanisme

M. Predki explique qu'il envisage d'organiser un « apéro-concert » le samedi soir de la fête. Il précise qu'il projette de mutualiser avec Jumel le spectacle de Noël afin de disposer d'une prestation de qualité. La suite de l'arbre de Noël se poursuivra dans la salle des fêtes de Guyencourt

M. GADOUX souhaite que la procédure de reprise des concessions dans le cimetière communal soit menée à son terme. Madame le Maire confirme que ce dossier sera mené à son terme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 35.